



BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER
ENTREPRISES
2023

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ENTREPRISES 2023

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
1. Charges à caractère général (chapitre 011)	4
2. Charges de personnel (chapitre 012)	4
3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	4
4. Charges exceptionnelles (chapitre 67).....	4
5. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)	4
6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)	5
7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023).....	5
II. Recettes de fonctionnement.....	6
1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	6
2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	6
3. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	6
III. Dépenses d'investissement.....	7
1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)	7
2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	7
IV. Recettes d'investissement.....	8
1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16).....	8
2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)	8
3. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).....	8
4. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	8

Introduction

Les équipements gérés par le budget annexe immobilier entreprises sont les suivants :

- La pépinière d'entreprises de Sannois réalisée en 1987, sise 2, esplanade de la gare, qui comprend 24 bureaux et 12 places de parking pour une superficie utile de 710 m².
- L'Hôtel d'entreprises de Franconville-la-Garenne acquis et aménagé par le Département en 1994, sis 38, rue de la station, qui comprend 22 bureaux et 22 places de parking au sein de l'immeuble « Jean Mermoz » pour une superficie de 964 m².

L'équilibre du BP 2023 du budget annexe Immobilier entreprises se définit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	356 667,34	356 667,34
Investissement	83 070,00	83 070,00
TOTAL	439 737,34	439 737,34

Aucune dette n'est rattachée à ce budget.

I. Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	262 600,00 €	243 417,95 €	-7%	68%
012	Charges de personnel	0,00 €	44 000,00 €		12%
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	20,00 €	1900%	0%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	20 000,00 €	300%	6%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	5 000,00 €		1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 000,00 €		3%
023	Virement à la section d'investissement	15 405,58 €	34 229,39 €	122%	10%
	TOTAL	283 006,58 €	356 667,34 €	26%	100%

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général inscrites au BP 2023 sont de 243 K€ et comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Les fluides (66 K€),
- Les frais de nettoyage (65 K€),
- Les taxes locales (37 K€),
- Les charges de copropriété (34 K€),
- Les frais d'entretien et de maintenance des bâtiments (22 K€),
- Autres (20 K€).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel inscrites au BP 2023 sont de 44 K€ et correspondent à un agent qui gère et anime les sites.

3. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante inscrites au BP 2023 sont de 20 € et concernent les écritures d'ajustement sur la TVA.

4. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2023 sont de 20 K€ et concernent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

5. Dotations aux amortissements et aux provisions (chapitre 68)

Les provisions inscrites au BP 2023 sont de 5 K€ et correspondent au provisionnement pour les loyers impayés.

6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 10 K€ et correspondent aux amortissements des investissements.

7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Le virement à la section d'investissement inscrit au BP 2023 est de 34 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

II. Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 400,00 €	17 150,00 €	-1,44%	4,81%
75	Autres produits de gestion courante	192 200,00 €	203 500,00 €	5,88%	57,06%
77	Produits exceptionnels	72 365,25 €	0,00 €	-100,00%	0,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 041,33 €	136 017,34 €	12961,89%	38,14%
	TOTAL	283 006,58 €	356 667,34 €	26,03%	100,00%

1. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses inscrits au BP 2023 sont de 17 K€ et concernent les prestations relatives à l'incubateur et à l'accompagnement.

2. Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les autres produits de gestion courante inscrits au BP 2023 sont de 204 K€ et correspondent essentiellement aux loyers.

3. Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)

Le résultat de fonctionnement reporté inscrit au BP 2023 est de 136 K€. Ce montant constitue le résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023.

III. Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €	69 070,00 €	72,68%	83,15%
16	Remboursement des emprunts	7 000,00 €	14 000,00 €	100,00%	16,85%
	TOTAL	47 000,00 €	83 070,00 €	76,74%	100,00%

1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les immobilisations corporelles inscrites au BP 2023 sont de 69 K€ et concernent les travaux divers dans les bâtiments.

2. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2023 sont de 14 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

IV. Recettes d'investissement

Recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution	Répartition
16	Emprunt et dettes assimilées	7 000,00 €	14 000,00 €	100,00%	16,85%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	10 000,00 €		12,04%
021	Virement de la section de fonctionnement	15 405,58 €	34 229,39 €	122,19%	41,21%
001	Solde d'exécution positif reporté	24 594,42 €	24 840,61 €	1,00%	29,90%
	TOTAL	47 000,00 €	83 070,00 €	76,74%	100,00%

1. Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les emprunts et dettes assimilées inscrits au BP 2023 sont de 14 K€ et correspondent aux dépôts et cautionnements.

2. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)

Les opérations d'ordre de transfert entre sections inscrites au BP 2023 sont de 10 K€ et correspondent aux amortissements des investissements.

3. Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Le virement de la section de fonctionnement inscrit au BP 2023 est de 34 K€. Il s'agit de l'autofinancement de l'EPCI.

4. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)

Le solde d'exécution positif reporté inscrit au BP 2023 est de 25 K€. Ce montant constitue l'excédent d'investissement 2022 reporté en 2023.